



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE MONT-ROYAL
LE MARDI 9 DÉCEMBRE 2025 À 16 h, AU 90, AVENUE ROOSEVELT**

Présents :

Le maire: Peter J. Malouf

les conseillers: François-Patrick Allard
Daniel Pilon
Costas Labos
Sarah Morgan
Caroline Decaluwe
Sébastien Dreyfuss
Sophie Séguin

Absent :

les conseiller : Antoine Tayar

formant quorum

et

Alexandre Verdy, Greffier
Ava L. Couch, Directrice générale

- À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 16 h et souhaite la bienvenue aux gens dans la salle.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 25-12-01

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de la conseillère Sophie Séguin, appuyé par le conseiller Costas Labos, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil du 9 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 25-12-01

Subject: Adoption of Agenda

It was moved by Councillor Sophie Séguin, seconded by Councillor Costas Labos, and resolved:

To adopt the agenda of the Special Meeting of December 9, 2025.

CARRIED UNANIMOUSLY

3. Désaffectation et abolition de drains

RÉSOLUTION N° 25-12-02

Objet : Désaffectation et abolition de drains

ATTENDU QUE la Ville est propriétaire de drains situés soit en arrière-lot, soit dans des ruelles non ouvertes, tels qu'identifiés au plan ci-joint;

ATTENDU QUE ces drains ne sont plus utilisés à des fins municipales ou entretenus par la Ville et sont considérés comme désaffectés depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE la Ville souhaite officialiser le retrait de ces drains de son réseau d'infrastructures et mettre fin à toute obligation d'entretien qui pourrait découler de leur statut d'ouvrages publics;

ATTENDU QUE la *Loi sur les compétences municipales* permet à la Ville de gérer, modifier ou cesser l'utilisation de ses infrastructures publiques;

ATTENDU QUE la Ville a intérêt à procéder à la désaffectation de ces drains situés en arrière-lot ou ruelles non ouvertes identifiés au plan joint à la présente résolution;

Sur proposition du conseiller Sébastien Dreyfuss, appuyé par la conseillère Caroline Decaluwe, il est résolu :

De déclarer officiellement que les drains ci-haut mentionnés et identifiés au plan joint à la présente résolution sont désaffectés, retirés du réseau municipal et abolis à titre d'ouvrages publics;

D'interdire à toute propriété d'être raccordée à cet ouvrage aboli;

De procéder, par l'entremise des services d'ingénierie et du greffe, à la mise à jour des plans d'infrastructures, inventaires et registres municipaux afin de refléter la désaffectation et l'abolition de l'ouvrage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 25-12-02

Subject: Decommissioning and abolition of drains

WHEREAS the Town owns drains located either in back lots or in unopened lanes, as identified in the attached plan;

WHEREAS these drains are no longer used for municipal purposes or maintained by the Town and have been considered abandoned for several years;

WHEREAS the Town wishes to formalize the removal of these drains from its infrastructure network and put an end to any maintenance obligations that may result from their status as public works;

WHEREAS the Municipal powers Act allows the Town to manage, modify or cease the use of its public infrastructure;

WHEREAS the Town has an interest in proceeding with the decommissioning of these drains located at the back lot or unopened lanes identified on the plan attached to this resolution;

It was moved by Councillor Sébastien Dreyfuss, seconded by Councillor Caroline Decaluwe, and resolved:

To officially declared that the drains mentioned above and identified in the plan attached to this resolution are decommissioned, removed from the municipal network and abolished as public works;

To prohibit any property to be connected to this abolished work;

To proceed, through the engineering and Town Clerk departments, with updating the municipal infrastructure plans, inventories and registers to reflect the decommissioning and abolition of the work.

CARRIED UNANIMOUSLY

4. Système de pondération et d'évaluation pour services d'experts en diagnostic du milieu bâti

RÉSOLUTION N° 25-12-03

Objet : Système de pondération et d'évaluation pour services d'experts en diagnostic du milieu bâti

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyé par la conseillère Sarah Morgan, il est résolu :

D'approuver le système de pondération et d'évaluation des offres pour les services d'experts en diagnostic du milieu bâti.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 25-12-03

Subject: Bid weighting and evaluation system for building diagnostic expert services

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Sarah Morgan, and resolved:

To approve the bid weighting and evaluating system for building expert services.

CARRIED UNANIMOUSLY

5. Période de questions du public

Le maire ouvre la période de questions à 16 h 17, aucune question n'est posée et la période de questions se termine à 16 h 17.

6. Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 25-12-04

Objet : Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

Sur proposition du conseiller François-Patrick Allard, appuyé par le conseiller Daniel Pilon, il est résolu :

De lever la séance à 16 h 17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 25-12-04

Subject: Closing of Meeting

WHEREAS all subjects on the agenda are exhausted;

It was moved by Councillor François-Patrick Allard, seconded by Councillor Daniel Pilon, and resolved:

To close meeting at 16:17.

CARRIED UNANIMOUSLY

Le maire,

(signé Peter J. Malouf)

Peter J. Malouf

Le greffier,

(signé Alexandre Verdy)

Alexandre Verdy